

Le Logotype



Le logotype ne peut être reproduit qu'à partir des documents originaux (fichiers numériques) fournis sur le site Intranet de l'Etat du Valais ou par le Service de l'information (IVS).

Lien : <http://intra.vs.ch/logo>

1.1 Eléments composant le logotype

Le logotype de l'Etat du Valais est composé de deux éléments indissociables :

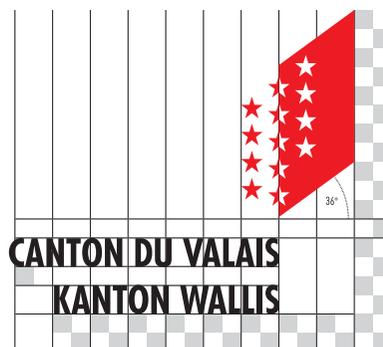
- le «blason stylisé»
- la typographie «CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS».

Ces deux entités qui constituent la marque de l'Etat du Valais ne peuvent en aucun cas être dissociés ou modifiées. Le logotype ne peut être reproduit que sur la base de documents originaux (fichiers numériques).



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

1.2 Normes de construction du logotype



Le texte "CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS" est composé avec la police de caractères "Futura Bold Condensed".

Le logo étant fourni uniquement sous forme d'image aux utilisateurs, cette police de caractères n'a pas besoin d'être distribuée.

1.3 Typographie

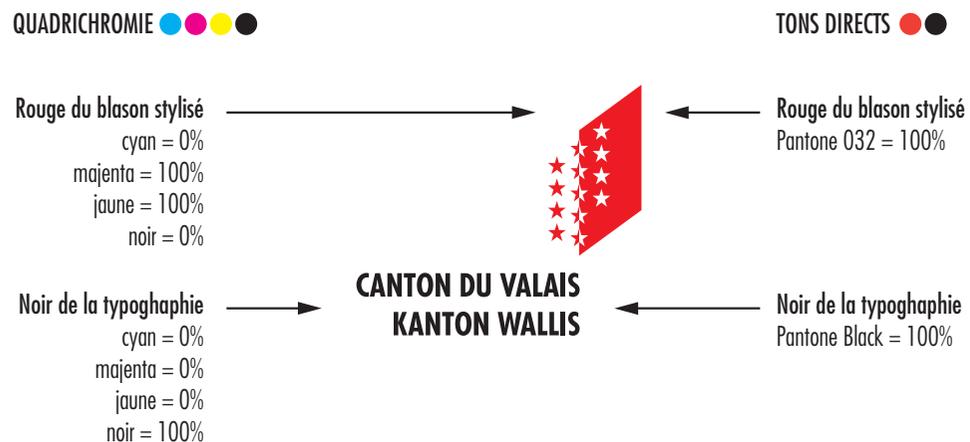
**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

← FUTURA BOLD CONDENSED

La technique d'impression du document final déterminera le choix de la version d'impression du logotype.

1.4 Le logotype en version couleurs

Le logotype peut être imprimé en quadrichromie ou en deux couleurs distinctes (tons directs).



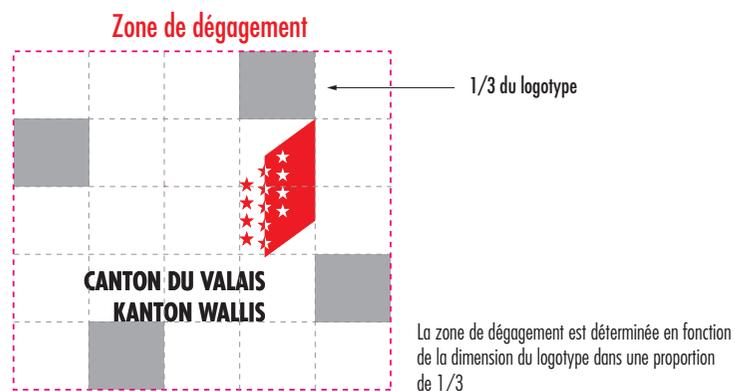
1.5 Le logotype en version noir et blanc

Le logotype peut être imprimé en version monochrome noire.



1.6 Zone de dégagement

Une zone de dégagement (espace protégé) entoure le logotype afin d'en accroître la visibilité. Aucun texte autre que ceux mentionnés dans «La densification du logotype» (point 1.9, p. 14) ne peut figurer dans cette zone.



1.7 Le logotype et les fonds

Le logotype peut figurer sur des fonds imprimés. S'il s'agit de fonds unis, la couleur du fond déterminera s'il est judicieux d'y superposer le logotype ou s'il faut créer une zone de protection spécifique.

Il n'y a pas d'utilisation du logotype en négatif.



Si le fond derrière le logo est constitué d'une illustration ou d'une photographie, seuls les critères de lisibilité, le contraste entre le logotype et l'image, détermineront la faisabilité de l'insertion du logotype.

1.8 La taille minimale d'utilisation du logotype

La taille minimale recommandée pour l'utilisation du logotype est déterminée par la lisibilité des caractères typographiques.

Elle est de 20 mm de largeur.



Sites Internet et Intranet

Ces normes sont applicables pour la transposition de la ligne graphique «logo et blason» aux pages des sites Internet et Intranet de l'Etat. Elles seront appliquées dans les meilleurs délais, une fois les préalables techniques réunis.

En ce qui concerne la publication des documents sur le site Internet du canton du Valais (www.vs.ch) la directive arrêtée par le Conseil d'Etat le 8 février 2006 fait foi.

Vous la trouvez sur l'Intranet de l'Etat <http://intra.vs.ch/corporate>

1 LE LOGOTYPE

La densification du logotype se fait sur la base d'une hiérarchisation qui permet le rattachement de l'émetteur à l'entité de l'Etat qu'il représente afin d'assurer à long terme une traçabilité de l'information diffusée.

Les mentions telles que «Groupe de travail», «Copil», «Commission», «Chef de...», etc. ne doivent pas figurer dans le logotype et doivent être insérées ailleurs dans le document.

Bilinguisme

Le logotype est toujours bilingue.

Il en va généralement de même pour les densifications qui l'accompagnent.

1.9 La densification du logotype

Au logotype peuvent s'adjoindre des densifications telles que dénomination du Département, du Service, de la commission, etc. Elles peuvent être composées par les Services selon les règles décrites ci-après.

Hiérarchisation

Les densifications adjointes au logotype sont hiérarchisées selon le principe suivant :

- les indications de provenance du message commencent toujours par le sommet de la hiérarchie pour se terminer par l'émetteur final.
- comme dans le logotype, qui est toujours bilingue, le français précède l'allemand. Les spécifications d'appartenance sont généralement exprimées dans les deux langues officielles.

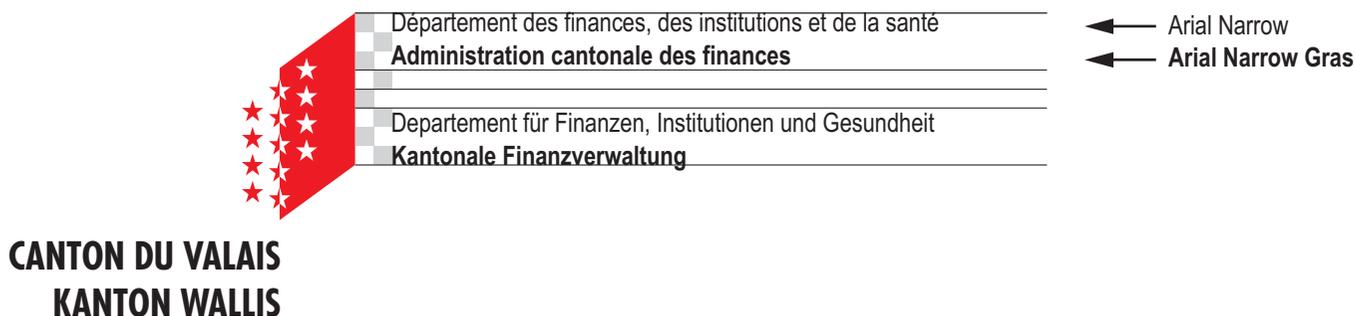
Typographie

Arial Narrow : est utilisé pour identifier, selon leurs ordres hiérarchiques, les entités auxquelles appartient l'émetteur final.

Arial Narrow Gras : est utilisé pour identifier l'émetteur final du message.

Proportions

Les proportions de taille entre le logotype et le texte de densification qui l'accompagne doivent être respectés selon l'exemple normatif ci-dessous.



Exemples

1 niveau hiérarchique
Département seulement



2 niveaux hiérarchiques
Département et Service



3 niveaux hiérarchiques
Département, Service et Office

